RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DES VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION TERRITORIALE DU BASSIN DE LA SEINE ET LOIRE AVAL

MISE EN DEMEURE DE PAYER

Article L221-1 et R211-1 du code des procédures civiles d'exécution

Pour nous contacter

Service de l'Agence Comptable
Pôle Agence Comptable Secondaire
18, Quai d'Austerlitz
75013 PARIS
Tél. : 01-83-94-44-16
Courriel : agencecomptablesecondaire.dtbs@vnf.fr

Recommandé N° 2C 156 125 9396 9

MADAME GALE NOOSHIN
10 AVENUE CHAMPAUBERT
75015 PARIS

Le 27/08/2024

le 18/09/24 renvoyé en lettre simple car non réclamé !

Madame,

Selon mes informations, et malgré une demande de paiement préalable, vous restez redevable de la somme de **2 141.60** euros, dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

En application de l'article L. 257 du livre des procédures fiscales, je vous invite à régulariser votre situation à réception de la présente mise en demeure de payer.

À défaut, j'engagerai à votre encontre des poursuites pouvant occasionner des frais élevés.

Le présent document tient lieu de COMMANDEMENT DE PAYER prévu par les articles L.221-1 et R.221-1 du code des procédures civiles d'exécution.

A ce titre, il pourra être procédé, 8 jours après la notification de la présente mise en demeure de payer, à la saisie de vos biens meubles.

N° titre exécutoire	Date d'émission	Objet du titre	Montant initial	Reste dû
0003899	05/03/20	COST N°21932000047 Date d'effet : 27/11/18 Date d'échéance : 26/11/19 Période de facturation du 27/11/18 au 26/11/19 Indice : 1664 Montant annuel : 491,60 Indice de facturation correspondant : 1664	491.60	491.60
0008583	30/08/21	Amende pour contravention de grande voirie en exécution du jugement du tribunal administratif de Rouen n°2002374 du 24/06/2021	150.00	150.00
0006897	28/06/23	Demande de paiement conformément à l'article 5 de l'arrêt de la CAA de Douai du 30/01/2023	1500.00	1500.00
Total restant dû				**2 141.60**

Si vous avez déjà réglé la totalité du reste à payer ci-dessus, ne tenez pas compte de ce courrier. Si vous rencontrez des difficultés pour payer la somme restant due, je vous invite à me contacter rapidement.
Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

L'Agente Comptable Secondaire,
Françoise Baylongue-Hondaa

Par délégation de l'agent comptable
La Responsable "Recettes"
Sylvie RABEC